

A Rennes, dans les quartiers sud, le « circuit court » de l'énergie citoyenne se déploie

Dans les quartiers Sud de Rennes, la coopérative citoyenne Ciren va installer une dizaine de centrales photovoltaïques. Et va proposer une offre d'auto-consommation collective pour les habitant.e.s. Explications.

La coopérative citoyenne Ciren est née en 2019, portée par l'association Energies du Pays de Rennes. Son objectif ? « acheter et faire installer des centrales de production d'électricité de source renouvelable et locale chaque fois que l'opportunité se présente », peut-on lire sur son site internet. C'est ainsi qu'elle a déjà mis en place et financé une première centrale photovoltaïque de 83 panneaux, sur la commune de Laillé. Elle lance maintenant, après trois années de préparation, une opération « d'auto-consommation collective », baptisée « Eclairs », pour « Energie Citoyenne Locale Autoconsommation Innovante Rennes Sud ». « Le but, c'est de proposer aux habitants des quartiers de Rennes Sud, mais aussi aux entreprises, à Bréquigny et Landrel, d'utiliser pour une partie de leur consommation une électricité produite localement par des centrales solaires financées par un collectif citoyen », explique Frédéric Dartois, chargé de mission pour le projet. Les premières centrales, installées cet été, seront déployées sur les toits du groupe scolaire Jacques Prévert et des immeubles du Landrel, grâce à des conventions passées avec la ville de Rennes et le bailleur social Neotoa. « Une petite dizaine de centrales vont être construites à terme », précise Frédéric. « Ce qui va représenter 1500 panneaux ». Le tout permettra de créer deux

boucles d'autoconsommation collectives, d'un diamètre de 2 kilomètre chacune. « avec ce projet, l'électricité produite ne sera pas vendue à un opérateur sur le réseau public, elle sera vendue à un prix juste vers les voisins des sites de production. C'est le circuit-court de l'énergie », poursuit Frédéric.

Concrètement, comment tout ça va fonctionner ? Il faut habiter dans le périmètre de l'une des deux boucles, être déjà abonné à un fournisseur d'électricité (n'importe lequel), et avoir dans son habitation un compteur communiquant. Ensuite, sur un principe similaire à celui d'une Amap, on va acheter une certaine quantité de kw/h suivant le contrat qu'on choisit. A chaque intervalle de 30 minutes, l'électricité produite sera alors répartie entre les consommateurs. La quantité qui va être affectée à chaque logement sera déduite du forfait initial, et ensuite « effacée » de la facture du fournisseur d'électricité qu'on reçoit toujours.

Les habitant.e.s intéressé.e.s peuvent s'informer auprès de la coopérative citoyenne Ciren, et la rencontrer tout l'été à la « Station Maif », basée dans la gare de Rennes, et qui met en valeur des initiatives innovantes et respectueuses de l'environnement. Des réunions vont aussi être organisées dans les quartiers. On peut également souscrire à la coopérative, à raison de 50 euros la part.

Plus d'infos

<https://energiedupaysderennes.fr/page-2/autoconsommation-collective-a-brequigny/>

ou par email eclairs@ciren-sas.fr